

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 NOVEMBRE 2020

Présents : Mme PONCHAUX - M. BOSSU - Mme JACQMIN – MM. DESPREZ – BAYLE - Mme MALBRANQUE – MM. BONAMY - VANWORMHOUDT – RINGARD – CATTEZ - Mmes LÉDEZ - STANIEWSKI – TYTGAT - M. BAR - Mmes VANDENABEELE -BILLIAU - M. FLAMENT – Mmes LOUCHART-MERGNAT – VLAMYNCK et LEROY. (20 présents).

Absents avec pouvoir :

Mme TALFER donne pouvoir à Mme MALBRANQUE.

M. AVINÉE donne pouvoir à Mme VLAMYNCK, (2 voix), soit 22 suffrages au total.

Absent excusé :

M. DELPORTE.

Madame le Maire demande si tous les membres du conseil municipal sont d'accord pour que cette séance se déroule à huis clos, comme le préconise l'article 10 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020, dans les conditions fixées par l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le huis clos est décidé à la majorité. 1 élu est contre (Mme LEROY) et 3 s'abstiennent (M. AVINÉE – Mmes LOUCHART-MERGNAT et VLAMYNCK).

Madame le Maire demande s'il y a une objection à ce que la presse soit présente.

Aucune remarque n'étant formulée, elle ouvre la séance et procède à l'appel.

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame STANIEWSKI est désignée Secrétaire de séance.

APPROBATION DU P.V. DU CONSEIL MUNICIPAL PRÉCÉDENT :

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire porte à la connaissance du conseil qu'elle a, dans le cadre de sa **délégation de compétences** :

- signé un marché pour la fourniture et la livraison des repas de la cantine scolaire avec la société SOBRIE, actuel prestataire qui a été reconduit pour une année. L'an prochain un nouvel appel d'offres, incluant les directives de la loi Egalim, sera lancé.
- payé une facture de 204 €, au cabinet Bignon Lebray, pour des frais d'avocat.

BILAN 2019 DU SIDEN-SIAN :

Madame le Maire demande si tout le monde a pu prendre connaissance du lien internet permettant d'aller consulter le bilan 2019 SIDEN-SIAN, qui a été fourni dans le dossier du conseil municipal.

Aucune remarque concernant ce bilan n'étant formulée, elle poursuit avec les demandes formulées par plusieurs communes pour intégrer ce syndicat.

NOUVELLES ADHÉSIONS AU SIDEN-SIAN :

- de la Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis et le transfert de la compétence "Eau Potable" (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*) pour les communes membres suivantes : BERTRY, BUSIGNY, CLARY et SAINT-BENIN (Nord),
- de la Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis et le transfert de la compétence "Eau Potable" (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*) pour les communes membres suivantes : HONNECHY et MAUROIS (Nord),
- de la Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis et le transfert des compétences "Assainissement Collectif", "Assainissement Non Collectif" et "Gestion des Eaux Pluviales Urbaines" pour les communes membres suivantes : BOUSSIÈRES-EN-CAMBRESIS, BUSIGNY, CLARY et SAINT-BENIN (Nord),
- de la Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis et le transfert de la compétence "Gestion des Eaux Pluviales Urbaines" pour les communes membres suivantes : DEHERIES et HONNECHY (Nord).

Délibération 2020/46 adoptée à l'unanimité.

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2020 :**FONCTIONNEMENT**

DÉPENSES		
CHAP.	LIBELLÉS	MONTANTS
011	Charges à caractère général	
	6042 Achats prestation de services	- 30 000 € 00
	60622 Carburants	- 2 000 € 00
	60623 Alimentation	- 1 500 € 00
	60631 Fournitures d'entretien	7 000 € 00
	60632 Fournitures de petit équipement	- 5 000 € 00
	6064 Fournitures administratives	- 3 500 € 00
	6068 Autre matières et fournitures	10 700 € 00
	6122 Crédit bail mobilier	3 000 € 00
	615221 Bâtiments publics	20 000 € 00
	615228 Autres bâtiments	3 300 € 00
	615232 Réseaux	2 000 € 00
	6156 Mainténances	15 000 € 00
	617 Études et recherches	3 000 € 00
	6184 Versements à des organismes de formation	7 000 € 00
	6188 Autres frais divers (déménagement)	10 000 € 00
	6227 Frais d'actes et contentieux	10 000 € 00
	6232 Fêtes et cérémonies	- 5 000 € 00
	6247 Transports collectifs	- 15 000 € 00
	6257 Réceptions	- 4 000 € 00
	62878 Autres organismes	1 300 € 00
	637 Autres impôts	4 500 € 00
65	Autres charges de gestion courante	
	6558 Autres contributions obligatoires	5 000 € 00
	TOTAL	(1) 35 800 € 00
023	Virement à la section d'investissements	90 306 € 17
	TOTAL DES DÉPENSES	126 106 € 17

Dépenses réelles Les – en noir : 66 000 € les + en rouge : 101 800 € donc plus 35 800 € (1)

RECETTES		
70	Produits des services du domaine et ventes	
	70321 Droits et stationnement location voie publique	- 2 000 € 00
	70632 A caractère de loisirs	- 5 000 € 00
	70666 Redevances et droits à caractère social	- 40 000 € 00
	7067 Redevances et droits des services périscolaires	- 50 000 € 00
74	Dotations et participations	
	7478 Autres organismes	36 000 € 00
	74835 Etat compensation au titre exonération TH	6 000 € 00
77	Produits exceptionnels	
	775 Produits de cessions d'immobilisations	- 130 000 € 00
	TOTAL	(2) -185 000 € 00
002	RÉSULTAT REPORTÉ	
	TOTAL DES RECETTES	126 106 € 17

Recettes réelles Les – en noir : 227 000 € les + en rouge : 42 000 € donc – 185 000 € (2).

Madame VLAMYNCK demande ce qu'est le Clos d'Aymard. Il lui est précisé que c'est la copropriété dont la mairie fait partie, qui gère les appartements à côté et au-dessus de la bibliothèque.

INVESTISSEMENT

DÉPENSES		
CHAP.	LIBELLÉS	MONTANTS
	RESTES A REALISER	
16	Emprunts et dettes assimilées	
	165 Dépôts et cautionnements reçus	987 € 00
21	Immobilisations corporelles	
	21311 Hôtel de ville	644 995 € 01
	2135 Installations générales	4 994 € 20
	21538 Autres réseaux	2 079 € 28
	2158 Autres installations matériel outillage technique	15 000 € 00
23	Immobilisations en cours	
	2313 Constructions	129 301 € 89
	TOTAL DES RESTES A REALISER	797 357 € 38

NOUVELLES DÉPENSES		
21	Immobilisations corporelles	
	2128 Autres agencements	8 500 € 00
	21311 Hôtel de ville	310 000 € 00
	2138 Autres constructions	998 094 € 58
	21538 Autres réseaux	10 500 € 00
	2184 Mobilier	3 500 € 00
	TOTAL DES NOUVELLES DÉPENSES	1 330 594 € 58
	TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	2 127 951 € 96

RECETTES		
021	Virement de la section de fonctionnement :	220 306 € 17
		- 130 000 € 00
RESTES A REALISER		
024	Produits des cessions d'immobilisations	700 000 € .00
13	Subventions d'investissement	
	1321 Etats et établissements nationaux	200 000 € 00
	1323 Département	487 160 € 00
	TOTAL DES RÊTES A REALISER	1 387 160 € 00
024	Produits des cessions d'immobilisations	130 000 € 00
001	SOLDE D'EXÉCUTION REPORTÉ	520 485 € 79
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 127 951 € 96

Délibération 2020/47 adoptée à la majorité.

4 abstentions : M. AVINÉE – Mmes LOUCHART-MERGNAT – LEROY et VLAMYNCK.

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES :

La commission Finances réunie le 24 novembre 2020 propose l'attribution de 3 subventions exceptionnelles.

Football Club Emmerinois (F.C.E.) :

Le club rencontre cette saison une baisse importante des inscriptions d'enfants, entraînant des difficultés à recruter un entraîneur pour les enfants. Pour redynamiser ces inscriptions, la commission Finances propose au conseil municipal d'allouer une subvention exceptionnelle, au Football Club Emmerinois, qui correspond au coût des licences des enfants de moins de 12 ans. Dans la mesure où 20 enfants sont concernés et qu'une licence coûte 50 €, cette subvention serait de 1 000 €.

Délibération 2020/48 adoptée à la majorité - 1 abstention : M. CATTEZ.

Société protectrice des Animaux (S.P.A.) :

Dans le cadre de notre partenariat avec la Société Protectrice des Animaux (S.P.A.), la commission Finances propose au conseil municipal de répondre favorablement à la demande d'aide financière qu'elle nous a adressée.

Elle propose d'allouer une aide exceptionnelle de 200 € à la Société Protectrice des Animaux (S.P.A.) pour l'aider dans son fonctionnement.

Délibération 2020/49 adoptée à l'unanimité.

MAM'Demoiselle Coccinelle :

L'association MAM'Demoiselle Coccinelle, nouvellement créée sur la commune a pour objet l'accueil d'enfants de 2 mois à 6 ans.

Afin d'aider au lancement de l'activité, la commission Finances propose de répondre favorablement à leur demande et de leur accorder 1 000 € pour l'achat de matériel.

Délibération 2020/50 adoptée à l'unanimité.

CONTRIBUTION DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PRIVÉES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION :

La participation financière des communes aux frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association est une obligation légale, reconnue par la loi n° 2009-1312 du 28 octobre 2009 et le décret n° 2010-1348 du 9 novembre 2010.

À ce jour, seule l'institution de Sainte-Marie à BEAUCAMPS-LIGNY nous sollicite chaque année.

La contribution communale est estimée d'après le coût d'un élève scolarisé au groupe scolaire Simons, soit 530 € par écolier, pour l'année scolaire 2019/2020.

9 enfants ayant fréquenté cet établissement au cours de l'année scolaire 2019/2020, la contribution à verser à l'école privée Sainte-Marie à BEAUCAMPS-LIGNY au titre de cette année scolaire sera donc de 4 770 €.

Délibération 2020/51 adoptée à la majorité.

3 abstentions : MM. BAR – CATTEZ et Mme VANDENABEELE.

TARIFS 2021 DES SERVICES MUNICIPAUX :

La commission Finances propose de ne pas augmenter au 1^{er} janvier 2021 l'ensemble des tarifs des services municipaux et de laisser en vigueur la délibération de l'année dernière qui fixe les tarifs jusqu'à leur révision.

TARIFS D'INSCRIPTION À L'ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE :

Compte tenu de l'importante diminution des cours dispensés par l'école de musique en raison de la crise sanitaire, la commission Finances propose de réduire de moitié les tarifs appliqués aux élèves pour l'année scolaire 2020/2021. Ils seront les suivants :

	EMMERINOIS	EXTÉRIEURS
Inscription au cours de formation musicale :	26 € 50	53 € 00
Inscription à l'éveil musical :	27 € 00	54 € 00
Inscription au cours d'instruments :	36 € 50	73 € 00
À partir du 2 ^{ème} membre d'une même famille :	- 20 %	- 20 %
Location d'un instrument :	50 € 00	50 € 00

Délibération 2020/52 adoptée à la majorité : 1 abstention : M. Guy AVINÉE.

RENOUVELLEMENT D'UN BAIL RURAL :

Un bail rural dont les parcelles appartiennent à la commune d'Emmerin est arrivé à expiration.

Madame le Maire propose au conseil municipal le renouvellement du bail suivant :

bail rural du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2028,

EARL du Bocquiau,

1 rue Florimond Desprez 59242 CAPELLE EN PEVELE,

parcelles situées à Emmerin, section C numéros 177, 179, 181 pour une superficie de 22a 19ca.

Base 129.47 € l'hectare indice 2019 104.76.

Le bail est établi pour 9 années.

Délibération 2020/53 – Adoptée à l'unanimité.

ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR :

Le règlement intérieur est soumis au vote et adopté à la majorité.

4 abstentions : Mmes VLAMYNCK – LOUCHARTE-MERGNAT – LEROY et M. AVINÉE.

Délibération 2020/54.

INFORMATIONS DIVERSES

Madame le Maire informe de l'annulation de la cérémonie de vœux et des spectacles de Noël pour les enfants des écoles, qui recevront quand même un paquet de Noël contenant une coquille, une orange et un père Noël en chocolat. Un spectacle leur sera peut-être proposé plus tard au cours de l'année scolaire.

Madame le Maire précise que nous attendons des directives pour l'organisation du téléthon les 4 et 5 décembre prochains.

Madame JACQMIN informe que les Journées de la Solidarité seront organisées différemment cette année : il n'y aura pas de permanence pour récupérer les dons, mais une collecte alimentaire sera organisée à l'école. Les denrées seront récupérées à l'entrée du groupe scolaire par les volontaires. Elles seront ensuite directement stockées dans les camions sans transiter par l'école.

Madame le Maire informe que dans le cadre de l'opération « Les Belles Sorties » financée par la M.E.L. notre commune accueillera les chœurs des Hauts de France en 2021 à une date qui reste à définir. Elle précise que le spectacle de l'Oiseau Mouche prévu en 2020 dans le cadre des Belles Sorties est reporté au 4 juin 2021.

Le conseil métropolitain auquel Madame le Maire participera se tiendra le 18 décembre 2020 et l'ordre du jour est consultable sur le site de la Métropole Européenne de Lille (M.E.L.).

Le conseil des Maires à la M.E.L. se tiendra le 1er décembre 2020.

Madame le Maire informe le conseil municipal de sa nomination par la M.E.L. au conseil d'administration de l'Université et de celle de chargée de mission pour l'élaboration du projet de territoire pour les communes « gardiennes de l'eau ».

Elle informe qu'un dépôt de gerbe sera fait au monument de la réconciliation le 5 décembre à 11 H 00, en comité réduit. Elle invite un élu du groupe minoritaire à participer à cette cérémonie.

Madame le Maire termine la séance par un hommage à Monsieur Gérard WINTER, décédé récemment. Elle rappelle que Gérard était le mari d'une ancienne élue, Françoise, et qu'ils ont été tous deux pendant longtemps très engagés dans la vie municipale. Elle les remercie pour leur engagement et constate qu'au-delà de l'être pour sa femme et son fils, c'est aussi une grande perte pour notre commune.

Madame le Maire lève la séance à 19 H 20.

La Secrétaire,

Karine STANIEWSKI.

